

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE - ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE
VILLE DE GANDRANGE

Le Maire de GANDRANGE (57175),

VU le code général des collectivités territoriales relatifs à l'exercice des pouvoirs de police du Maire en matière de circulation.

VU le code de la route.

VU les travaux de remise en état du passage protégé sis rue Louis JOST à GANDRANGE (57175), entre l'intersection formée par le giratoire poids-lourds (sortie en direction de Vitry sur Orne) et l'intersection formée avec la rue des fleurs à VITRY SUR ORNE (57185).

CONSIDERANT l'importance de ces travaux confiés à la société **CEP sise 87 route de Metz à THIONVILLE (57100) du 15 mars 2023 à 7h00 au 16 mars 2023 à 17h00.**

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre les mesures de sécurité qui s'imposent en matière de stationnement et de circulation.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Du mercredi 15 mars 2023 à 7h00 au jeudi 16 mars 2023 à 17h00, le temps nécessaire aux travaux de remise en état du passage protégé, la circulation sera fermée rue Louis JOST à GANDRANGE (57175), de l'intersection formée par le giratoire poids-lourds (sortie en direction de VITRY SUR ORNE) à l'intersection formée avec la rue des fleurs à VITRY SUR ORNE (57185). Une déviation sera mise en place par la rue du Justemont à GANDRANGE (57175) et la rue des fleurs à VITRY SUR ORNE (57185).

ARTICLE 2 :

La société CEP, chargée des travaux, mettra en place la signalisation réglementaire.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Messieurs les Brigadiers-Chefs Principaux de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Fameck et la société CEP, seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Gandrang, le 13 mars 2023

Henri Octave



Maire.